



## **AVIS DU CSEC**

### **Sur la mise en conformité de l'accord de prévoyance groupe avec les nouvelles dispositions de l'accord de la branche métallurgie**

Lors de la réunion extraordinaire du CSEC du 31 août 2022, vous nous avez présenté la mise en conformité de l'accord de prévoyance groupe suivant les nouvelles dispositions de l'accord de la branche métallurgie.

Globalement, il apparaît que notre prévoyance est de niveau supérieur et égalitaire entre les Catégories Socio Professionnelles à ce que prévoit la nouvelle Convention Collective de la Métallurgie signée le 07 février 2022.

Donc, au vu du contenu de la présentation, les membres du CSEC émettent un avis favorable sur cette mise en conformité.

À Gonfreville L'Orcher,  
Le 12 septembre 2022.